

Sujet : [INTERNET] Enquête publique – Observations – Société EOLIENNES DES LUPINS – Parc éolien « EOLIENNES DES LUPINS » - HANNAPES

De : >

Date : 07/03/2019 10:35

Pour : ddt-participation-public-icpe@aisne.gouv.fr

Dorengt (02450),

Le 7 Mars 2019.

Objet : Enquête publique – Observations – Société EOLIENNES DES LUPINS – Parc éolien « EOLIENNES DES LUPINS » - HANNAPES

A Monsieur Le Commissaire Enquêteur, Monsieur HOT Jean Pierre,

Monsieur,

Je souhaite exprimer dans ce courrier mon désaccord quant à l'implémentation d'un parc éolien sur la commune de Hannapes (02).

Habitant de Dorengt, victime du parc éolien d'IRON (nuisances sonores et visuelles) et des différents parcs alentours (pollution visuelle) : Villers les Guise, Noyales, Oisy; Hauteville, Vaux-Andigny, Bernot, je pense qu'il est temps d'arrêter cette implantation anarchique : bientôt 8 parcs éoliens dans un rayon de 10 kms.

Ce sera bientôt 25 parcs dans un rayon de 20 kms : 170 éoliennes !

Notre département a aujourd'hui déjà dépassé de plus de 30% les objectifs d'implémentation d'éoliennes pour 2023 : la saturation visuelle est là, ça suffit !!!

Cette affirmation est d'ailleurs relayée par Le président du conseil général des Hauts de France, Mr Xavier BERTRAND et le conseil départemental de l'Aisne qui dénoncent cette situation.

Plusieurs communes aux alentours de Hannapes (à moins de 15 KM) ont déjà leur parc éolien : Villers les Guise, Iron, Oisy, et prochainement Tupigny. Parcs éoliens pour lesquels, pour certains : Iron et Villers les Guise il est déjà prévu un agrandissement.

L'ajout de parcs éoliens supplémentaires provoquera l'encerclement de villages (encerclement contraire aux directives).

L'impact des nuisances visuelles et sonores sur les habitants est dramatique (Vision permanente d'éoliennes quel que soit la direction du regard (flash et effets stroboscopiques) et amplification du fond sonore et des infrasons déjà présents avec les nuisances sur la santé que ceux-ci amènent :

- Infrasons et basses fréquences à l'origine de troubles du sommeil, de maux de tête, de tachycardie, de bourdonnements, d'acouphènes et de dépressions...
- Effets stroboscopiques de la lumière hachée par le rotation des pales et effet flash (clignotement toutes les 5 secondes en haut des mâts) qui entraînent des nausées, un sentiment d'oppression, de vertige et des troubles d'équilibre...
- Vision permanente d'éoliennes à l'origine de dépression, d'irritabilité et de risque de suicides...

A ce sujet, l'académie nationale de médecine préconise une distance minimale de 1500 mètres des habitations. Distance qui est respectée en Allemagne et même

élargie aux Etats unis à 3200 mètres.

Les photos montages sont ici inappropriés car ils ne reflètent pas la réalité. Le grand angle permet d'avoir un champs de vision large mais, il diminue la hauteur et ne représente pas la réalité de la vision humaine. N'oublions pas que nous parlons ici d'éoliennes de 180 mètres de haut (plus de la moitié de la tour EIFFEL !). Elles ne peuvent pas ne pas défigurer le paysage.

Pourquoi ne pas suivre les recommandations de la DREAL : focale 35 censée se rapprocher le plus de la vision humaine ???

J'invite les gens qui se pencheront sur ce projet à venir avec moi sur les différents sites où ont été prises les photos afin de se rendre réellement compte de l'impact visuel de ces géants de 180 mètres de haut : il n'est pas anodin contrairement à ce que tentent de nous faire croire les photos montages.

Beaucoup d'interrogations concernant le démantèlement de ces éoliennes : Bien qu'il est mentionné que celui-ci est prévu par la loi, je constate que l'on ne parle ici que du démantèlement de l'éolienne et d'un démantèlement d'une profondeur d'1 mètre et que l'on omet de parler de la partie cachée de l'Iceberg : le socle en béton armé de l'éolienne enfouie à plus de 3 mètres de profondeur : 580M3 de béton par éolienne (1275 Tonnes) et 60 Tonnes de ferrailage métallique...

Ce socle restera là, sous terre avec ses adjuvants qui risquent de polluer la terre et les nappes phréatiques : Est-ce bien écologique ?

De plus, la question financière du démantèlement se pose. En effet, bien qu'une provision de 50000 euros ait été prévu à cet effet, il semble d'après le devis ci-joint que le démantèlement d'une éolienne soit d'un montant de 413000 euros en 2014.

Qui paiera ? Les promoteurs avec leur montage juridico-financier se mettent bien à l'abri de tout cela...

Qui oserait valider un projet d'une vingtaine de millions d'euros porté par une entreprise au capital social de 2000€ ?

Installer un parc éolien à proximité d'un village revient à tuer l'activité touristique et économique de ce village et donc de tuer le village :

- Fin du développement de sa population : qui aimerait s'installer dans un village où il y'a des éoliennes ? Certainement pas un jeune couple avec des enfants. Seuls les gens âgés resteront et, il n'y aura pas de renouvellement de la population.

- Fin du développement touristique : fait-on du tourisme pour aller voir des éoliennes ? Le développement touristique est de plus en plus mis en avant en Thiérache grâce à son identité paysagère et rurale et son patrimoine culturel : églises fortifiées (Lavaqueresse et Esquéherie, cette dernière d'ailleurs choisie pour le LOTO du patrimoine).

- Fin du développement économique lié au tourisme : Les touristes ne venant plus, les gîtes ruraux, chambres d'hôtes, clubs de randonneurs (GR122), clubs cyclistes et club équestres disparaîtront (Centre équestre d'Iron et de Boué...).

- Fin de la protection du terroir et de l'AOP pour les fromilles qui entrainera la fermeture des fromageries, des laiteries et des éleveurs laitiers de la région.

- Fin de l'agriculture :

• Aux vues des différents témoignages (plaintes) que l'on peut trouver sur Internet quant aux impacts des éoliennes sur la santé du bétail et sur sa

production laitière(chute de celle-ci), il apparait que les éleveurs laitiers devront cesser leur activité.

- Aux vues des tonnes de bétons qui seront enfouies sous la terre (1275 Tonnes de béton et 60 Tonnes de ferraille par éolienne) pour l'ancrage des générateurs et qui pollueront les sols et les nappes phréatiques, les terres fertiles de Thiérache seront appauvries et, les cultures disparaîtront forçant ainsi nos cultivateurs à cesser leur activité.

- Fin de l'économie immobilière et foncière :

Qui souhaitera acheter une maison dans un village avec éoliennes et des terres aux sols et nappes phréatiques pollués ?

Vous trouverez en fichier joints plusieurs documents relatant les méfaits de l'éolien.

Pour plus d'information impartiales sur l'éolien que ce que les beaux rapports des promoteurs nous disent à grand renfort de prestataires "experts" (par ailleurs payés par les promoteurs), les sites ne manquent pas :

<http://www.economiamatin.fr/search.php?q=eolien>

une émission Envoyé Spécial sur le sujet : [https://www.youtube.com](https://www.youtube.com/watch?v=epOpSPEgEFA)

[/watch?v=epOpSPEgEFA](http://www.stop-eolien02.fr)

<http://www.stop-eolien02.fr>

Cordialement

— Pièces jointes : —

Devis démantèlement Eolienne E10.pdf	1,4 Mo
ANNEXE_Etude Finlande infrasons.pdf	351 Ko
journal_eolien-2010-2014.pdf	672 Ko
mefaits_eoliennes.pdf	743 Ko

